



Lille, le 15 juin 2011

**Aux parents d'élèves des 585 établissements catholiques
d'enseignement du Nord Pas-de-Calais.**

Rentrées scolaires 2011 et 2012 : « Ça suffit ! ».

Madame, Monsieur,

Pour la quatrième fois consécutive, la prochaine rentrée scolaire s'effectuera dans le cadre d'une réduction, chaque année plus accentuée, du nombre d'emplois mis à disposition de l'Education Nationale : à la rentrée de septembre 2011, ce sont 16.000 emplois qui seront supprimés dans les écoles, collèges et lycées de France (52 000 emplois en 4 ans).

Nos Ecoles, collèges et lycées catholiques, associés à l'Etat par contrat, contribuent au service public de l'Education Nationale depuis 51 ans. Ils accueillent plus d'un jeune sur 4 de la Région et leurs familles nous apportent leur confiance.

Nos établissements catholiques ont été affectés par ces restrictions au même titre que ceux de l'enseignement public :

- ✍ Dans l'académie de Lille, nous devons amputer notre corps professoral de l'équivalent de 297 emplois à temps plein (150 en écoles et 147 en collèges et lycées).
- ✍ Cette saignée sans précédent, représente 2,4 % des 12.450 enseignants exerçant dans nos 585 établissements.

Pourquoi confisquer les emplois d'enseignants susceptibles d'accompagner les jeunes dans les meilleures conditions ?

DES ÉTABLISSEMENTS DÉSORMAIS MENACÉS DANS LEUR EXISTENCE.

La préparation de la prochaine rentrée s'est faite dans des conditions totalement inédites dans l'ensemble de nos établissements : nombreuses fermetures de classes et suppressions de postes d'enseignants dans le premier degré, disparition de filières de formation dans le second degré où plus d'une centaine d'enseignants voient leur service horaire diminuer ou leur emploi sous contrat menacé.

Ce contexte d'asphyxie de nos structures pédagogiques nous contraint à fermer plusieurs écoles primaires, notamment en zone rurale ou, en milieu urbain, dans des quartiers aux populations familiales défavorisées.

Si la rentrée 2012 devait se préparer avec les mêmes restrictions d'emplois que celles de cette année, l'existence même de nombreux établissements serait en jeu.

S'il n'est pas question pour nous de refuser notre participation à l'effort de la Nation pour redresser sa situation financière en optimisant les moyens de la politique éducative, nous déplorons que cet effort soit, dans l'enseignement privé sous contrat, exclusivement ciblé sur des suppressions de classes.

TROP D'EMPLOIS SUPPRIMÉS.

Nous voulons attirer votre attention sur quelques conditions propres à nos établissements privés sous contrat qui aggravent l'impact des mesures de restrictions d'emplois sur nos établissements :

- ✍ Un enseignant sous contrat ne voit son emploi garanti que s'il exerce effectivement devant les élèves, à la différence de ses collègues de l'enseignement public. Chez nous, pas de professeur en surnombre dans les écoles.
- ✍ Les fermetures de classes dans nos établissements, outre les suppressions d'emplois d'enseignants, entraînent des suppressions d'emplois de personnels non enseignants. Ainsi, une fermeture de classe maternelle entraîne la suppression d'un emploi d'aide maternelle, la diminution des classes en collèges et lycées provoque des suppressions d'emplois d'encadrement (surveillants, animateurs éducateurs, emplois de vie scolaire,).

NE LAISSONS PAS CONDAMNER NOS ÉTABLISSEMENTS A L'ASPHYXIE.

En matière de financement, plusieurs collectivités territoriales respectent scrupuleusement la loi et nous saluons les élus qui respectent la légalité républicaine. Malheureusement de très nombreuses collectivités ne respectent pas les modalités de calcul des contributions forfaitaires qui sont dues à nos établissements sous contrat, se mettant ainsi dans l'illégalité consciemment.

Ce déficit de fonctionnement financier interdit à de nombreux établissements des créations d'emplois auxquelles ces forfaits devraient contribuer : personnels d'administration, d'entretien, de surveillance et cadres éducatifs. Dans la région Nord Pas-de-Calais, ce sont de 600 à 900 emplois que nos établissements doivent renoncer à créer par carence de financements qui leur sont dus par la loi.

Enfin, particulièrement préoccupante pour le devenir de nos établissements, cette carence de financement de la part des collectivités territoriales oblige un grand nombre de nos établissements à reporter sur les contributions des familles des charges qui ne devraient pas leur incomber. Ce faisant, nous prenons le risque de voir s'éloigner de nos établissements, pour des raisons économiques, des familles parmi les plus modestes.

Si cette évolution devait durer, elle remettrait en cause notre projet éducatif dont la première exigence est de rechercher les conditions de l'ouverture à toutes les familles qui s'adressent à nos équipes éducatives pour accompagner les jeunes.

DES ÉTABLISSEMENTS MENACÉS DANS LEUR EXISTENCE ...

DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PAR CENTAINES ...

DES ÉTABLISSEMENTS CONDAMNÉS A L'ASPHYXIE,

NOUS DISONS « CA SUFFIT ! »

Nous avons alerté tous les élus de la Région qui partagent la responsabilité de voter les budgets municipaux, départementaux, régional et celui de l'Education nationale.

Nous leur avons demandé de s'exprimer sur cette situation. Nous les avons informés que les 90.000 familles de la région qui font confiance à nos équipes éducatives seront particulièrement attentives aux suites qu'ils donneront en matière budgétaire.

Comptant sur votre confiance renouvelée en nos équipes éducatives, nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sentiments respectueux,



Dieudonné DAVION
Directeur régional de l'Enseignement Catholique

Mandaté par le Comité Académique de l'Enseignement catholique, instance consultative de l'enseignement catholique régional composée de 29 membres et comprenant des :

- directeurs diocésains de l'Enseignement catholique,
- Présidente de l'Université catholique de Lille,
- présidents des 3 comités diocésains,
- syndicats de chefs d'établissements des 1^{er} et 2nd degrés,
- syndicats d'enseignants et de personnels,
- unions diocésaines et régionale des organismes de gestion,
- représentants des tutelles congréganistes,
- associations diocésaines et régionale de parents d'élèves,
- organismes de formation initiale et continue,
- représentants de l'enseignement agricole,
- deux Centres de Formation d'Apprentis de l'enseignement catholique régional.



**Les suppressions d'emplois, ça suffit !
Nous voulons rester ouverts à tous.**

